

**UNION INTERPARLEMENTAIRE**



**INTER-PARLIAMENTARY UNION**

**Association des secrétaires généraux des parlements**

**COMMUNICATION**

**par**

**M. Kennedy M. CHOKUDA**

**Greffier du parlement – Parlement du Zimbabwe sur le thème « Participation universelle des citoyens aux travaux du Parlement du Zimbabwe ».**

**Session de Bahrain**

**Mars 2023**

*Chers collègues ;*

Permettez-moi de commencer mes brèves remarques en adressant mes plus sincères félicitations à l'Union interparlementaire pour avoir accueilli avec succès cette importante réunion des secrétaires généraux de divers parlements nationaux. En guise de préambule, je citerai Ben-Zeev et Waterhouse (2012), qui ont observé, à juste titre selon moi, qu'« un « **Parlement populaire** » est une institution qui privilégie et recherche un engagement actif avec le public, et qui est réceptive et sensible aux besoins du peuple ». Cette déclaration louable constitue l'essentiel de ma communication, qui illustre parfaitement la manière dont le Parlement du Zimbabwe s'est efforcé de renforcer la participation des citoyens aux travaux du Parlement.

Reflétant l'aspiration contagieuse épousée par Ben-Zeev et Waterhouse (2012), la Constitution du Zimbabwe accrédite la participation des citoyens au Parlement. La section 141 de la Constitution, lue conjointement avec l'article 191 du Règlement, est catégorique dans sa déclaration selon laquelle « **le Parlement doit faciliter la participation du public à ses processus législatifs et autres, ainsi qu'aux processus de ses comités** ». Parallèlement aux sections 141 et 149 de la Constitution, lues conjointement avec l'article 195 du Règlement, chaque citoyen et résident permanent du Zimbabwe a le droit de demander au Parlement d'examiner toute question relevant de son autorité, y compris la promulgation, l'amendement ou l'abrogation de toute législation. En outre, ces dispositions cardinales sont renforcées dans le Plan stratégique institutionnel de notre Parlement (2018-2023), qui articule sans équivoque le modus operandi vers la réalisation du mandat constitutionnel de « **protection de la Constitution et de promotion de la gouvernance démocratique au Zimbabwe** ».

Il est donc évident que les solides dispositions constitutionnelles et autres ne sont aussi efficaces que lorsqu'elles sont mises en œuvre. À cette fin, le Parlement du Zimbabwe a adopté un modèle à trois volets, qui agit comme un canal par lequel la participation du public au Parlement peut être renforcée. Ce modèle repose sur trois piliers essentiels : l'information et l'éducation, la consultation et la participation, ainsi que le retour d'information.

Dans le cadre du pilier **Information et éducation**, notre Parlement a jeté son regard vers l'amélioration de l'accès à l'information, qui, selon nous, est la pierre angulaire d'une participation efficace des citoyens au Parlement. Grâce au programme de sensibilisation du Président, qui a largement ciblé les établissements d'enseignement supérieur du Zimbabwe, le Parlement du Zimbabwe a réussi à établir des liens entre le corps législatif et le monde

universitaire, ce qui a jeté les bases d'une élaboration des politiques fondée sur des données probantes. En outre, au cours des dernières années, notre Parlement a pris des mesures pour doter de moyens adéquats le département des relations publiques, qui est la plaque tournante de la diffusion de l'information au Parlement. En outre, observant que l'environnement moderne est envahi par la désinformation et la mésinformation, y compris les idées fausses sur les opérations du Parlement, notre Parlement s'est lancé dans le développement d'une stratégie de communication et d'une politique linguistique solides. La stratégie de communication met en place une infrastructure de communication efficace et efficiente avec les parties prenantes internes et externes, y compris les citoyens, ce qui est essentiel pour remplir nos obligations constitutionnelles. La politique linguistique, quant à elle, prévoit que les seize (16) langues reconnues au Zimbabwe soient utilisées pour la diffusion des informations. Nous espérons que cette stratégie sera importante pour contrer les fausses nouvelles et la désinformation tout en améliorant la participation réelle et efficace des citoyens au Parlement. Le Parlement du Zimbabwe a pris l'initiative d'informer le grand public sur la procédure de pétition en réponse à la prise de conscience commune que les pétitions soumises au Parlement étaient généralement irrecevables, principalement pour des raisons techniques. À cet égard, une procédure de pétition a été élaborée et les services juridiques ont installé un stand à chaque exposition pour informer le public sur les processus de pétition.

En outre, le dynamique département de la recherche a joué un rôle essentiel dans la production de contenus et de produits de recherche tels que des notes d'orientation, des analyses de déclarations budgétaires, des projets de loi, des protocoles et des accords, qui visent tous à éduquer les citoyens et à les aider à participer efficacement aux activités du Parlement et de ses comités. En outre, le Parlement du Zimbabwe participe de plus en plus à diverses expositions, telles que le Zimbabwe Agricultural Show (ZAS), le Zimbabwe International Trade Fair (ZITF) et d'autres expositions provinciales. Ces plates-formes ont été utilisées pour diffuser des informations sur le Parlement, ce qui, dans la perspective globale, renforcera la participation des citoyens. Le Parlement du Zimbabwe, par le biais du département des relations publiques, a accueilli diverses écoles et organisations et leur a fait visiter le bâtiment du Parlement afin d'ouvrir le Parlement aux citoyens.

Un site web interactif robuste a été essentiel à la diffusion d'informations au public. Des investissements importants ont été réalisés au fil des ans pour que les députés et le grand public aient accès à un contenu suffisant et opportun. La participation et la mise à jour régulière du contenu sur diverses plateformes de médias sociaux telles que Twitter, Facebook et Instagram

se sont avérées très efficaces pour accroître notre portée et fournir aux citoyens des informations pertinentes et précises. Les exigences du COVID nous ont appris à sortir des sentiers battus, ce qui a conduit à des investissements dans ces plateformes. En ce qui concerne le pilier « **Consultation et participation** », qui repose principalement sur la section 141 de la Constitution du Zimbabwe et sur le Règlement 191, le Parlement du Zimbabwe a formulé et mis en œuvre une série d'interventions. Parmi celles-ci figure le recours aux audiences publiques pour les projets de loi, les pétitions et autres questions d'intérêt national. De plus, en gardant à l'esprit que le monde est devenu numérique et que les exigences de la pandémie de COVID-19 l'ont rendu nécessaire, notre Parlement a également adopté des audiences publiques virtuelles qui se déroulent sur la plateforme Zoom. Les audiences ont également été transmises aux stations de radio afin d'élargir leur portée, notamment pour les personnes vivant dans des zones difficiles à atteindre. En outre, les membres du Parlement, en tant que représentants élus du peuple, ont de plus en plus utilisé la plate-forme de la séance de questions lors des sessions plénières du mercredi pour mettre en évidence les questions importantes dans leurs circonscriptions respectives. Par le biais de motions, les membres du Parlement ont joué leur rôle de représentant en abordant des questions d'intérêt national - des questions qui reflètent les voix collectives du peuple du Zimbabwe. Notre Parlement a également cherché à promouvoir un mode de vie sain en créant le Zimbabwe Parliamentary Sports Club - un club dans lequel les membres du Parlement utilisent le sport pour sensibiliser le public tout en promouvant un mode de vie sain dans leurs circonscriptions.

Le pilier **retour d'information** complète essentiellement le cycle de la participation effective aux travaux du Parlement du Zimbabwe. Grâce aux diverses plateformes de médias sociaux, le Parlement du Zimbabwe a réussi à diffuser efficacement des informations et à obtenir un retour d'information en temps réel de la part des citoyens. Le budget des citoyens, une version abrégée du budget national, est élaboré et distribué aux circonscriptions chaque année afin de simplifier le budget et de donner un retour d'information sur les résultats des consultations pré-budgétaires. La prochaine version du budget du citoyen comprendra des sections rédigées dans chacune des 16 langues reconnues, ainsi que des infographies. À la suite des consultations budgétaires nationales, la commission du budget et des finances prévoit d'organiser des réunions de restitution avec chacune des 10 provinces de la nation afin de les informer des recommandations intégrées dans le budget actuel. Les sessions hebdomadaires du Parlement sont également diffusées sur la plateforme Facebook Live afin de permettre aux citoyens de participer en temps réel aux sessions du Parlement. D'autres médias privés et organisations qui

diffusent en direct les sessions du Parlement sont autorisés à enregistrer et à diffuser les sessions des chambres et des commissions. En outre, la séance de questions-réponses qui se tient tous les mercredis à l'Assemblée nationale et les jeudis au Sénat permet aux députés de demander des éclaircissements à l'exécutif sur des questions d'importance nationale au nom du public. En outre, le Parlement a ouvert des lignes gratuites par lesquelles les citoyens peuvent fournir des informations sur toute question d'intérêt relevant de la compétence du Parlement.

*Chers collègues,* L'utilisation des stratégies susmentionnées ne s'est pas déroulée sans difficultés. Nos efforts d'impliquer correctement le public dans nos processus et procédures sont néanmoins entravés par la limitation des ressources. Pour permettre une mise en œuvre réussie de ces initiatives, les ressources humaines et financières sont importantes. Notre compte Twitter a été piraté à deux reprises en 2022 en raison de notre utilisation fréquente des outils de médias sociaux, ce qui les rend vulnérables aux cyberattaques. En outre, à mesure que nous étendions notre participation à la sphère des médias sociaux, les activités de désinformation à l'encontre de notre contenu se sont intensifiées. En l'absence de contre-mesures appropriées, la désinformation et la mésinformation risquent fort de saper les efforts déployés pour impliquer le public. En outre, alors que nous avons incité nos présidents et nos membres à utiliser les médias sociaux pour interagir avec le public, nous avons appris que cette initiative avait un coût, car des comptes frauduleux ont rapidement été créés. De manière inattendue, certains de ces faux comptes ont publié des contenus utiles. Cependant, la nécessité de maintenir la crédibilité de l'institution et de veiller à ce que seul le contenu autorisé soit mis à la disposition du public exige que nous prenions le contrôle et que nous nous appropriions les canaux de distribution à notre disposition. Dans la continuité, des préparatifs sont en cours pour recruter un agent spécialisé dans la gestion des cybermenaces. Nous avons également sollicité l'aide de notre personnel juridique en ce qui concerne les pétitions irrecevables afin de fournir des détails sur le format et le contenu attendus.

*Chers collègues,* je conclurai ma communication en soulignant qu'il est pertinent que nous poursuivions délibérément les idéaux d'ouverture de nos institutions à la participation effective des citoyens. Dans cette optique, nous devrions donc nous encourager à explorer en permanence des moyens novateurs pour faire tomber les murs de l'apathie des citoyens à l'égard du travail des parlements, murs au-delà desquels s'ouvrent les perspectives infinies d'un parlement accessible, réactif, axé sur les citoyens et inclusif.